

FOPIS VOPSI

Fédération des Organisations
du Personnel des Institutions
Sociales fribourgeoises
Verband der Organisationen
des Personals der Sozialen In-
stitutionen des Kantons Frei-
burg

**Membres collectifs: Associations
professionnelles et syndicat**

AFP/FPV

Association fribourgeoise des psy-
chologues

AVENIRSOCIAL

Section Fribourg

ARMASP

Groupement fribourgeois de
l'association romande des maîtres
socioprofessionnels

ASTP

Association suisse des thérapeutes
de la psychomotricité, Sections ro-
mande et tessinoise

ATSF

Association des travailleurs socio-
professionnels fribourgeois

ARLD

Association romande des logopé-
distes diplômés Section Fribourg

K/FLV

Freiburger logopädinnenverein
Section alémanique

GFEP

Groupement fribourgeois des ergo-
thérapeutes et physiothérapeutes

GMES

Groupement fribourgeois des maî-
tres de l'enseignement spécialisé

SSP-CFT

Syndicat suisse des services pu-
blics Région Fribourg

Adresse du secrétariat:

Rue des Alpes 11
Case postale 1444
1701 Fribourg
Tel: 026/ 322 29 60
Fax: 026/ 322 57 85
Email: fopis@bluewin.ch
www.fopis.ch

Une semaine de vacances supplémentaire pour le personnel : **C'EST LE MOMENT DE SE MOBILISER !**

Un nouveau « challenge » pour les associations membres de la FOPIS: obtenir une semaine de vacances supplémentaire pour le personnel des institutions. Cette diminution du temps de travail, le personnel de l'Etat en rêve depuis longtemps. C'est pourquoi la FEDE, qui regroupe les associations du personnel de l'Etat a déposé auprès du Conseil d'Etat une requête qui va dans ce sens. Si elle obtient gain de cause, le personnel des institutions en bénéficiera aussi. C'est pourquoi une stratégie d'action commune augmentera nos chances de succès. FEDE – FOPIS : pour la première fois même combat.

Pourquoi cette requête et en quoi elle concerne le personnel des institutions ?

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle CCT, une proportion importante du personnel a perdu 1 voire 2 semaines de vacances. Les éducateurs-trices et les maîtres-ses socioprofessionnels-les ont perdu la cinquième semaine de vacances à laquelle ils-elles avaient droit en compensation de leurs inconvénients de service et une grande partie du personnel de plus de 40 ans a perdu le bénéfice d'une cinquième semaine

de vacances octroyée après 11 ans de service ou à 40 ans et 5 ans de service. A remarquer que le personnel des institutions obtenait une 6^{ème} semaine de vacances à l'âge de 55 ans alors que le personnel de l'Etat y a droit une fois l'âge respectable de 60 ans atteint. Ces acquis ont été perdus essentiellement pour deux raisons : les éducateurs-trices et MSP ont été réévalués dans le cadre de la procédure EVALFRI et leur classification adaptée aux standards de l'Etat. En soumettant le personnel des institutions aux mêmes conditions que le personnel de l'Etat, celui-ci exigeait une égalité de traitement. Raison pour laquelle il n'a pas accepté de maintenir cet acquis puisque le personnel de l'Etat n'y avait pas droit. Idem pour les semaines supplémentaires de vacances obtenues avant 50 ans respectivement 60 ans.



JUIN 2006

C'est donc un acquis important auquel a dû renoncer le personnel. Ceci est d'autant plus injuste que le temps de récupération est essentiel pour garantir un travail de qualité et une prise en charge optimale des résidents-es. Cette récupération est aussi nécessaire pour le personnel de l'Etat. Pensons au personnel hospitalier et d'entretien des routes ou à celui de la police ou des Etablissements pénitentiaires de Bellechasse. Eux aussi sont soumis à des conditions de travail difficiles. Cette situation d'inégalité constituait une des principales faiblesses dans notre argumentation. C'est pourquoi, aussi bien les associations qui représentent le personnel dans les institutions et celles qui représentent le personnel de l'Etat, ensemble revendiquent cette diminution du temps de travail pour tout le personnel.

QUELLE DEMANDE EXACTEMENT ?

La requête déposée le 17 mars 2006 par la FEDE (Fédération des associations du personnel des services publics du Canton de Fribourg) demande l'octroi d'une semaine de vacances supplémentaire pour l'ensemble du personnel à l'exception du personnel enseignant. Pour ce personnel, elle demande une décharge de deux unités d'enseignement dès 50 ans et de quatre unités d'enseignement dès 55 ans (actuellement les enseignant-e-s bénéficient d'une décharge de deux unités d'enseignement dès 55 ans).

POURQUOI TRAVAILLER MOINS ?

Le canton de Fribourg avec un temps de travail hebdomadaire de 42 heures et 4 semaines de vacances de base fait valoir un temps de travail des plus élevés en Suisse romande.

Pour les enseignants-es, la comparaison cantonale montre que Fribourg pratique un horaire avec une charge de cours bien en dessus de la moyenne romande. Le temps de travail respectivement le temps de récupération a une incidence sur la performance et la santé des collaborateurs/trices. C'est pourquoi le trend actuel est d'abaisser le temps de travail y compris dans le secteur privé. De très nombreuses entreprises privées offrent 5 semaines de vacances de base à leur personnel et connaissent les 40 heures depuis longtemps.

QUELLE STRATEGIE POUR L'AVENIR ?

Afin de coordonner les actions entre les deux fédérations, une réunion est planifiée avec les représentants des bureaux FOPIS et FEDE. Unir les forces sera nécessaire pour appuyer cette revendication et obtenir un résultat dans un délai raisonnable. En effet, le Conseil d'Etat a décidé de temporiser en traitant la requête conjointement avec un postulat déposé devant le Grand Conseil par le député René Thomet. Délai de réponse légal autorisé: 1 an. Le personnel n'est pas d'accord d'attendre si longtemps la prise de position du Conseil d'Etat.

C'est pourquoi des actions concrètes sont planifiées dès cet automne. Une pétition va circuler au sein du personnel des institutions et à l'Etat. Une action d'information auprès des médias est également planifiée. Les deux bureaux vont également décider d'actions communes éventuelles sur le lieu de travail ou ailleurs dans le cadre de la campagne de l'Union Syndicale Suisse pour l'égalité des salaires hommes/femmes.

TOUS A L'ASSEMBLEE DU 19 SEPTEMBRE

Plus que jamais il est important de maintenir la dynamique de mobilisation fantastique que vous avez soutenue l'année dernière. Outre la revendication de la diminution du temps de travail, d'autres objets importants doivent encore être négociés avec l'AFIH et l'Etat soit :

- ◆ le modèle de temps de travail pour le personnel thérapeutique et psycho pédagogique
- ◆ les modalités de l'assurance perte de gain et de la prévoyance professionnelle
- ◆ la classification des fonctions qu'il n'est pas prévu d'évaluer par EVALFRI.

Venez nous manifester concrètement votre soutien en participant à l'assemblée générale de la FOPIS qui aura lieu à 20 heures le 19 septembre prochain à la Grenette, à Fribourg. A cette occasion nous vous transmettrons également une information complète sur l'évolution des différentes démarches entreprise par la FOPIS.

Bernard Fragnière, secrétaire de la Fopis

La vie est difficile! Pas à cause des hommes méchants mais à cause de ceux qui s'assoient pour regarder ce qui se passe.
Albert Einstein